

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit du mois d'octobre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 12 octobre 2022, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (40) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Frankie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Pouvoirs (2) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Michelle RINEAU	X	Sophie MORNIER
Kilian MOUSSET	X	Fabienne MULLINGHAUSEN

Absent excusé (1) : Pierre BOIS

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

DEL 2022.10.18-13 Présentation du pré-programme et demande d'aide à l'investissement pour le projet de crèche sur la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay

Vu la délibération n°2021.09.28-20 - Accord de principe pour un projet de crèche - Saint-Hilaire-de-Loulay du Conseil Municipal du 28 septembre 2021,
Vu la circulaire C2021-004 relative au Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (Piaje) de la Caisse des Allocations Familiales,

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Cécilia GRENET, Vice-Présidente de la commission en charge de l'Éducation, Familles et Cohésion sociale. Cette dernière explique que la Caisse des Allocations Familiales accompagne financièrement les porteurs de projet via un plan crèche national intitulé « Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant » (Piaje).

Ainsi, pour toute création d'équipement ou transplantation, il est possible de mobiliser ce fonds, sous réserve d'une présentation d'un projet viable examiné et validé par le conseil d'administration de la Caf locale avant fin 2022.

La demande d'aide à l'investissement doit être constituée :

- d'un pré-programme du bâtiment,
- d'un plan de financement prévisionnel du projet.

Le dossier de demande doit être déposé avant le 20 novembre 2022.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 757 450,00 € HT.

Postes de dépenses	Montant HT	Postes de recettes	Montant HT	Part des recettes
Prestations intellectuelles	103 450 €	Subventions	517 000 €	68%
Relevés de géomètre	5 700 €	Subvention de la CAF au titre du Piaje Socle de base de 8000 €/place + majoration "gros œuvre" de 2000 €/place + Majoration « potentiel financier » de 2000 €/place soit 12 000 €/place *24	288 000 €	38%
Etude de programmation	15 000 €	Subvention de la CAF dont majoration « développement durable » 4000 € par place supplémentaire * 12 places (à confirmer)	48 000 €	6%
Maîtrise d'œuvre	68 750 €	Subvention du Département de la Vendée (1500 €/place * 24 places)	36 000 €	5%
Coordonnateur SPS	3 000 €	Subvention du SYDEV pour rénovation énergétique d'un bâtiment existant	95 000 €	13%
Contrôleur technique	3 000 €	Fonds régional Jeunesse et Territoires	50 000 €	6%
Diagnostiques divers (amiante, enrobés, études géotechniques, etc.)	8 000 €	Autofinancement Ville de Montaigu-Vendée	240 450 €	32%
Travaux	594 000 €	TOTAL DES RECETTES	757 450 €	100%
Travaux de rénovation et de construction	550 000 €			
Logiciel et matériel informatique, téléphonie	8 000 €			
Visiophonie	6 000 €			
Aménagement de la cour (dont structure de jeux)	20 000 €			
Branchements aux réseaux	10 000 €			
Mobilier	60 000 €			
TOTAL DES DÉPENSES	757 450 €			

Après présentation du pré-programme et du plan de financement prévisionnel du projet de crèche à Saint-Hilaire-de-Loulay en commission Enfance, Familles et Vie Scolaire de Montaigu-Vendée le 27 septembre 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le pré-programme du bâtiment et le plan de financement prévisionnel de la crèche de Saint-Hilaire-de-Loulay cités ci-dessus et de l'autoriser à déposer la demande d'aide financière à la CAF.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le pré-programme du bâtiment et le plan de financement prévisionnel du projet de création d'une crèche sur le site de l'ancienne école de Saint Hilaire de Loulay tel que présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la demande d'aide financière à l'investissement auprès de la Caisse des Allocations Familiales,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée, le 18 octobre 2022

Affiché le 21 octobre 2022

Le Maire,
 Florent LIMOUZIN

